



Compte-rendu d'Assemblée Générale de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de Table du Samedi 09 septembre 2017

Organisée par le club ASPTT ROMANS TENNIS DE TABLE

Salle Charles Michels - Maison des Syndicats - 1 Rue Du Puy - 26100 Romans sur Isère.

Présents : Claude CHANTEREAU Président de Ligue, Jean-Christophe COMYN, Secrétaire Général, M. MARGARON, Représentant de la Mairie de ROMANS/ISERE, les Membres du Conseil de Ligue

Excusés : Mme Fabienne DEGUILHEM, Directrice par intérim de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale – M. Christian LEVARLET (Président du CROS) – M. Bernard BOUSIGUE (DTN intérimaire) – M. Jean CASTANO, Trésorier de Ligue.

Jean-Christophe COMYN déclare la séance ouverte à 14 H30. Il remercie l'ASPTT ROMANS qui nous accueille et remet à sa Présidente, Mme Françoise ARMAND un trophée souvenir.

La parole est ensuite donnée à Claude CHANTEREAU, Président, pour son allocution.

1. ALLOCUTION DU PRESIDENT – C. CHANTEREAU

Le texte intégral figure en annexe au présent compte-rendu.

Claude CHANTEREAU constate que c'est la 2^{ème} fois que l'on se revoit depuis décembre 2016 lors de l'AG de fusion, mais la saison 16/17 a nécessité des évolutions et cette AG sera la seule de 17/18. La prochaine aura lieu en octobre 2018.

Le lieu aujourd'hui ne satisfait pas les Auvergnats, mais qu'en sera-t-il l'an prochain si elle est organisée par exemple dans l'Allier ? Le problème se posera toujours quel que soit le lieu, il sera toujours éloigné pour l'autre côté de la Ligue. Mais il est tout aussi vrai que ces difficultés mettent en valeur la motivation des acteurs.

Un exemple : Sandrine BAILLEUL Présidente du Cantal : pour participer à la réunion de Conseil de Ligue ce matin à 9 H, elle s'est levée à 3 H. et a parcouru 510 kms (avec autant pour le retour, évidemment). Bravo et merci à elle.

Le pointage indique que la moitié environ des clubs est présente. Merci aux Comités départementaux de relayer les infos régionales au niveau des clubs départementaux.

Beaucoup d'agitation avec le lancement de la Ligue AURA : nouveaux statuts, nouveaux fonctionnements et très récemment, nouveaux locaux. Maintenant, la Ligue est en ordre de marche et prête pour les 3 saisons à venir.

Au niveau des finances, le budget 17/18 présenté à Roanne est solide alors que 16/17 s'est faite par empilement des charges et ressources des 2 ex-ligues sans budget auquel se référer d'où une navigation à vue avec un déficit (hélas prévisible) de quelques 30 000 euros qui fera l'objet d'explications et commentaires lors de la présentation des comptes.

Le secrétariat est reconstruit avec deux personnes en moins, Martine BARRIERE secrétaire de l'ex-Auvergne qui est en arrêt de travail depuis début février et dont nous ne savons pas si elle va ou non revenir un jour, et Clémentine CONSTANT, embauchée en contrat aidé expiré à la mi-août et qui n'a pas été reconduit. De plus, une autre personne employée à temps partiel sur le siège (8 H/semaine) prendra sa retraite à l'été prochain. Une convention a été passée avec la Ligue de lutte à Ceyrat pour employer sa secrétaire 10 H/semaine sur la mise à jour du site, lequel a été refait complètement durant les vacances.

Les nouvelles commissions sont constituées et les projets doivent avancer. Merci à Alain SAUGUES pour le travail effectué sur le championnat/équipes.

Au niveau licenciation, nous terminons la saison à + 684 licences/saison passée (dont 50 traditionnelles)... c'est bien. On peut raisonnablement imputer cette progression aux actions pour les jeunes notamment sur baby ping.

Les subventions vont diminuer inexorablement et il nous faut compter sur nos ressources propres. Un exemple récent : l'annulation du « ping-tour » de niveau 1 (le plus élevé) prévu début septembre à Chambéry. Les partenaires n'ont pas vu l'intérêt de cette action et n'ont pas voulu apporter le moindre sou. Avec un déficit prévisible autour de 7 000 euros, le Comité de Savoie a préféré s'abstenir. La FFTT elle-même s'interroge sur le maintien de cette action vu son coût.

Notre avenir est clair : nous devons sélectionner les sujets et actions porteurs en relation étroite avec tous les acteurs de notre sport. Le travail avec les clubs et Comités sur ces axes sera la priorité de notre mandat.

Claude CHANTEREAU remercie l'AG pour son écoute.

2. Approbation du compte-rendu d'AG extraordinaire du 10 juillet 2017 – J.C. COMYN

Aucune demande de modification ou d'ajout n'étant formulée, il est procédé au vote.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

3. Statistiques 2016-2017 – J.C. COMYN

Comme indiqué par Claude CHANTEREAU, l'évolution est encourageante.

Un seul bémol au niveau du Comité de l'Allier qui connaît une érosion régulière de ses effectifs depuis plusieurs saisons. Une rencontre avec les clubs et responsables de ce Comité est programmée pour déterminer les axes de développement à suivre.

Pour plus de précisions, voir le document « powerpoint » en annexe.

4. Elections complémentaires au Conseil de Ligue – J.C. COMYN

Il s'agit de compléter le Conseil de Ligue suite à la démission de Philippe LE HONSEC. Aucune candidature n'ayant été réceptionnée, un appel à candidature spontanée est lancé.

Claude CHANTEREAU précise que l'éventuel(le) candidat(e) n'aura pas à reprendre les activités de Philippe LE HONSEC. Aucune candidature ne se faisant connaître, la place restera donc vacante jusqu'à la prochaine AG.

5. Finances : Comptes-bilan 16/17 – renouvellement commissaire aux comptes – C. CHANTEREAU

Comme annoncé en début de séance, la saison 16/17 connaît un déficit tout à fait explicable par la décision prise lors de la fusion de ne pas appliquer la CSG en vigueur jusque-là en Rhône-Alpes. En effet, les responsables ont pu se mettre d'accord sur l'harmonisation des tarifs des différents articles mais pas sur la CSG.

Si cette situation a pu bénéficier aux clubs (au final en 17/18 les divers ajustements n'aboutissent qu'à des hausses très faibles sur les licences), elle a engendré un manque à gagner d'environ 60 000 euros pour la Ligue. Si cette facturation avait été maintenue, nous aurions alors pratiqué comme lors des saisons précédentes avec un remboursement aux clubs de 30 000 euros la saison suivante.

A noter que ce déficit nous dessert auprès des instances et partenaires. La Société Générale s'est d'ailleurs immédiatement enquis des raisons de ce déficit alors qu'elle vient de nous consentir un prêt pour l'achat du siège. A sa demande, nous devons apporter la précision suivante sur le compte rendu de l'AG de juin « l'AG est d'accord pour que la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de Table contracte un prêt à la Société Générale de 80.000,00 € sur 7 ans au taux 0,50% et pour consentir en garantie la promesse d'hypothèque sur le local financé sans frais (sans frais pour nous) ».

Au niveau des chiffres à retenir dans les comptes :

- 94 000 euros de subventions totales pour les deux ex-ligues = 11% de nos produits.
- Masse salariale = 27% des charges.

Au niveau du bilan

- 15-16 = total des bilans des ex-ligues.
- 16-17 : la baisse du montant des cautions s'explique par le fait que les cautions en ex-Auvergne étaient alignées sur le montant de l'engagement et l'harmonisation s'est faite sur le mode Rhône-Alpes à 100 €/équipe.

La dette des Comités nettement plus élevée que la saison précédente est due au fait que la facturation s'est faite beaucoup plus tardivement (fin juin au lieu de fin mai), retardant d'autant les remontées d'argent des clubs vers les Comités et donc des Comités vers la Ligue.

Vote du renouvellement du commissaire aux comptes.

M. BAUMAN de KPMG a assuré la certification des comptes. Cette année, la facture a été particulièrement salée. Cela a amené Claude CHANTEREAU à mener une enquête sur cette pratique et à constater :

- qu'aucune Ligue n'a de commissaire aux comptes mais travaille avec un cabinet comptable qui certifie les comptes sans que cela pose de problèmes et ce pour un tarif inférieur de moitié à ce que nous payons actuellement
- que notre structure n'entre pas dans les critères d'obligation d'avoir un commissariat aux comptes.

A partir de là, Claude CHANTEREAU a rencontré le responsable dirigeant le cabinet comptable « Pyramide » qui gère les comptes du Comité du Rhône de tennis de table. Ces entretiens ayant été très favorables, il sera donc proposé à l'AG de passer à ce système.

Cette présentation terminée, Claude CHANTEREAU donne la parole à l'AG pour les questions sur les comptes et bilan.

De A. COEFFIER (TT LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE) : la présentation des comptes pourrait-elle se faire en compta générale à l'avenir ?

Réponse : à partir du moment où le travail sera effectué par le cabinet comptable, la présentation se fera sur ce mode.

De D. DE HAUTECLOCQUE (GRESIVAUDAN BELLEDONNE TT) : le retard du CD 38 pour les paiements est dû aux vérifications à faire. De plus, concernant l'abandon du commissariat aux comptes, il est sans doute nécessaire de vérifier au préalable que les contrats de subvention n'imposent pas cette procédure. En effet, le fait de faire exécuter la gestion par un cabinet comptable n'est pas la même chose et peut poser problème si une obligation de commissariat aux comptes existe.

Réponse : nous prenons bonne note de ces remarques et nous vérifierons en effet ce point.

Aucune autre question n'étant posée, il est procédé aux votes.

L'AG approuve les comptes de résultat et bilan moins les abstentions de GRESIVAUDAN BELLEDONNE TT, ENTENTE RHODANIENNE TT et TECHE TT.

Quitus est donné au Trésorier Jean Castano moins l'abstention de GRESIVAUDAN BELLEDONNE TT.

La décision de passer du commissariat de KPMG à la gestion par « Pyramide Conseil » ainsi que la prise d'une hypothèque gratuite sur le siège au titre de la Société Générale sont approuvées moins les abstentions des clubs RHODIA et TECHE TT.

6. la recherche de partenariat : présentation de Philippe DUCROZET, président du club Loire Nord TT

En préambule, Philippe DUCROZET précise que le document « powerpoint » peut laisser à penser que tout va bien au LNTT alors qu'il y a plein d'aspects perfectibles. Présentation du LNTT à ce jour.

Les moyens : un budget à 45 000 euros en 2002 et 320 000 euros actuellement (mais il est bon de savoir qu'en PRO A, le budget moyen se situe à 450 000 euros...).

Les grandes étapes :

2002 : création du club - fusion des 2 clubs AS ROANNE et LE COTEAU TT

2006 : construction d'un projet de mandat (2006-2010) avec la définition des valeurs du club et les objectifs quantifiés. Un des projets était la montée en PRO. Le club a été labellisé 4 étoiles et l'action a été valorisée auprès des institutions.

Développement de l'image autour d'actions comme la participation à la coupe européenne « Intercup »

2010 : regroupement des actions autour du projet « pro » qui tire les autres composantes du club.

2014 : montée en nombre et en niveau de compétence des bénévoles

Pour évoluer :

- D'abord définir un projet associatif. Identifier ce que le club a « à vendre »,
- Repérer les personnes compétentes et surtout motivées,
- Former des bénévoles,
- Développer une communication performante,
- Utiliser les réseaux sociaux,
- Intégrer des réseaux d'entreprises,
- Aller voir les sponsors qui sponsorisent d'autres clubs sportifs,
- Repérer les points d'entrée pour déposer les dossiers,
- Fédérer les entreprises par des actions les rapprochant,
- Se faire épauler par les politiques locaux,
- Faire venir à la salle les décideurs politiques,
- Proposer des actions innovantes,
- Ne pas se décourager, être pugnace.

Pour conclure, Philippe DUCROZET insiste sur les actions de promotion et sur le fait d'être vu et reconnu de façon aussi constante que diverse. Il souligne également la différenciation entre sponsoring et mécénat. En effet, ce dernier permet à une entreprise de donner plus au club pour une dépense identique car le mécénat permet aux entreprises d'avoir une réduction de 60% du montant du mécénat de l'impôt sur les bénéfices.

Cette présentation terminée, il se déclare prêt à répondre à toutes les questions.

De ??? : combien de temps consacrez-vous personnellement à votre club pour mener tout cela ?

Réponse : une moyenne d'une vingtaine d'heures par semaine...

Aucune autre question n'étant formulée, Jean-Christophe COMYN remercie Philippe DUCROZET pour cette présentation très intéressante et très pratique en souhaitant que d'autres clubs puissent s'en inspirer. Il déplore que la formation « sponsoring » prévue le 23 septembre par la commission formation ait dû être annulée faute d'inscriptions.

7. Remises de mérites

Voir liste en annexe.

M. MARGARON représentant la Mairie de ROMANS prononce une allocution dans laquelle il excuse madame la Maire et l'Adjoint aux sports. Il salue et remercie tous les présents. Il indique que la ville de Romans/Isère s'est vue attribuer le label de ville active et sportive de niveau 2 (sur 3 que compte le label) qui récompense un travail de tous les jours au sein de la municipalité. Il remercie l'ASPTT ROMANS, acteur dynamique et incontournable de la pratique sportive, dont la qualité de l'encadrement tant bénévole que salarié est unanimement reconnue et qui répond toujours présent à toutes les organisations.

Claude CHANTEREAU remercie M. MARGARON et lui remet un trophée souvenir pour l'accueil offert à notre AG.

8. Pôle Espoir – Patricia CHANTEREAU, Directrice Technique de Ligue

Après avoir précisé qu'un pôle espoir existe dans chaque Ligue dans le cadre de la filière fédérale vers le haut-niveau, Patricia CHANTEREAU fait un bref rappel de l'historique de la création du pôle AURA :

Lancement en 2016 en déplaçant le pôle basé sur Lyon sur la structure existante à Ceyrat qui dispose de conditions d'accueil tout à fait exceptionnelles.

Le bilan de fonctionnement n'est pas satisfaisant avec un effectif trop peu nombreux et un environnement local qui avait l'habitude de s'appuyer sur des clubs et peine parfois à s'engager vers le pôle.

Pour cette saison, afin de remédier à ces problèmes, il avait été décidé d'intégrer d'une part des lycéens et d'autre part plus de benjamins.

Mais cette évolution n'a pas été acceptée par le service haut-niveau de la Direction Régionale de la Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale. Il a donc fallu rencontrer les responsables de tutelle, en compagnie du DTN venu spécialement, afin de discuter du projet haut-niveau de la Ligue.

Cette réunion a eu lieu au début de l'été. Il en est ressorti un accord pour la saison à venir, avec l'engagement de revoir le fonctionnement du pôle pour la saison suivante. La DTN a suggéré d'orienter notre réflexion vers une conception de pôle espoir « dématérialisé » et une animation du territoire plus locale en complément.

Patricia CHANTEREAU va s'inscrire dans cette démarche et entamer des consultations et entretiens afin de préparer un projet qu'elle présentera début 2018 au Conseil de Ligue et ensuite à la Direction Régionale et à la DTN.

Patricia CHANTEREAU conclue sur le fait que notre sport, son organisation, son fonctionnement, sont en constante évolution et demande s'il existe des questions sur le pôle.

Aucune question n'étant posée, elle remercie l'AG pour son attention.

9. Remise des titres par équipes

Voir annexe

10. Questions diverses reçues par écrit (voir annexe).

10.1 De Joël VALLET : évolution du règlement fédéral sur féminines.

10.2 De Stéphane BRUN sur les questions de mutations et de composition d'équipes

11. Temps question-réponses ouvertes.

De Christian VIGNALS (CTD Rhône-Lyon TT) : la commission sportive a réalisé un travail sur l'évolution du critérium fédéral féminin. Le niveau pré-national sera organisé sur la base du niveau et non pas par catégorie d'âge. Objectif : que les filles ne jouent pas toujours les mêmes et avoir une homogénéisation des niveaux.

Au niveau des départements, les fonctionnements sont différents avec l'existence de regroupements féminins intercomités ou la possibilité pour les féminines de jouer en garçons.

De Guillaume DENIZOT (président ANNECY TT) : le club d'ANNECY a subi une pénalité importante pour défaut de mise à disposition de JA neutres. Quel est le nombre de prestations à fournir ?

Laurent SEGUIN précise que pour 17/18, les clubs en obligation doivent fournir 4 prestations par saison (soit 2 par phase) mais doivent compter dans leur effectif autant de JA qualifiés que d'équipes en obligation. Par contre, les prestations pour un club peuvent être faites par un JA hors club.

D'Emmanuel EVIEUX – Responsable des tournois Régionaux : cette année il y a une nouveauté importante avec la mise en place de tournois loisirs pour lesquels les contraintes sont très allégées. Il appelle en conséquence les clubs organisateurs de ce type de manifestation à bien respecter les obligations, notamment dans le domaine des récompenses. En effet, les clubs organisateurs de tournois « classiques » sont tenus à des contraintes bien plus fortes et il n'est pas question qu'une concurrence déloyale s'instaure.

De Laurent PERLI (président USTT SASSENAGE) : lors de l'épreuve « Eurominichamp's », il est apparu que s'appliquait la règle internationale autorisant le « coaching » en cours de jeu. Cette disposition est-elle prévue au niveau français ?

A ce jour la FFTT n'a pas autorisé cette pratique.

Aucune autre question n'étant posée, Jean-Christophe COMYN déclare la clôture de l'AG et invite toutes les personnes à venir déguster le pot préparé par l'ASPTT ROMANS.

Séance levée à 16 H45.

Le Président
Claude CHANTEREAU

le Secrétaire Général
Jean-Christophe COMYN

Annexe : récompenses – mérites et champions par équipes 2016-2017

A l'honneur

Jacky VERSANG - AMBILLY EPTriple champion de France vétérans 2017 en simple, double messieurs et double mixte.

Son commentaire :

Je suis bien sûr très heureux d'avoir pu réaliser le grand chelem, le jour de mon anniversaire !!! Le niveau de tous les participants était excellent. Concernant les doubles, je tiens à féliciter mes deux partenaires, Françoise Teisset et Phung Van Phuc, qui m'ont aidé à remporter 2 nouvelles médailles d'or; on ne gagne jamais un double tout seul !

Pour le simple messieurs, la finale a été d'un très bon niveau. Pour avoir un beau match, il faut être deux et je rends hommage à mon adversaire, Daniel Jarsale.

Pour conclure, je suis fier d'être membre de l'Entente Pongiste d'Ambilly et de le représenter lors des compétitions vétérans.

J. Versang

LOIRE NORD ROANNE TT

Equipe championne de France 2017 Nationale 2 Messieurs

Entente RILLIEUX - LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE

Equipe championne de France 2017 Nationale 3 Dames

Les champions par équipes – saison 2016-2017

Pré-Nationale messieurs :	TT LA TRONCHE MEYLAN 2 (38)
Pré-Nationale dames :	ENT GERLAND TT - TTCA VILLEFRANCHE (69)
Régionale 1 Auvergne :	TT CUSSET 1 (03)
Régionale 1 Rhône-Alpes :	TT ST CHAMOND 2 (42)
Régionale 2 Auvergne :	ASPTT MONTLUCON 2 (03)
Régionale 2 Rhône-Alpes :	ENT AIX-GRESY TT 1 (73)
Régionale 3 Auvergne :	ASTT RIOM 2 (63)
Régionale 3 Rhône-Alpes :	REVEIL CHAMBONNAIRE 2 (42)
Régionale 4 Rhône-Alpes :	TT LA BATHIE 1 (73)

Les mérites régionaux 2017

MERITES D'OR	Dep.	MERITES D'ARGENT	Dep.	MERITES DE BRONZE	Dep.
TRIN Serge	07-26	FROMENT Joël	07-26	DUBOIS Christophe	01
FOUGEROUX Jean-Marie	63	TALIS Bernard	07-26	PEUTIN Corentin	01
PULBY Patrice	63	DEVEAUX Pierre	63	CARRE séverine	07-26
WINCKEL Laurent	69	MOCCI Alain	73	MARTEL David	07-26
JOVER François	69			BESSET Jérôme	42-43
				LAROERE Michel	42-43
				GAUCHET Alain	42-43
				MARCHAND Christian	63
				MAUREILLE Marc	63
				BREYSSE Eliane	69
				CHIORINO Laure	69
				GERY Manon	69
				SILVA José	69
				LECOMTE Jonathan	73

Annexe : questions reçues par courrier et réponses.

De Joël Vallet - Ping Gaillardin

Le conseil fédéral du 17 juin a adopté à l'unanimité la modification de l'article II.310 des règlements sportifs (dispositions communes du championnat national), autorisant les féminines ayant le classement requis à participer au championnat par équipes masculin. Ceci est important car la FFTT prône désormais la mixité.

La question est simple :

La Ligue AURA aura-t-elle à cœur de suivre cet exemple et faciliter l'intégration des filles de la R3 à la Pré-Nationale ou non ? Il en est de même pour le Critérium Fédéral qui obligent les séniors dames et vétérantes à jouer loin de leur département et abandonnent très vite ce championnat, mais étant très intéressées de jouer avec les messieurs dans le leur quand elles ne sont pas nombreuses ».

Réponse : « Cette information ayant été communiquée très tardivement par la FFTT, la commission sportive régionale avait déjà terminé ses règlements et il a été décidé, avec l'accord de la commission sportive fédérale de décaler cette évolution à la saison prochaine ».

De Stéphane BRUN – Annecy le Vieux - Sillingy

1/ Pensez-vous que le règlement fédéral relatif aux mutations de joueurs est : trop strict, adéquat, pas assez strict ?

2/ Etes-vous pour ou contre la suppression d'un quota des joueurs mutés dans les équipes ?

3) Pensez-vous que le règlement fédéral relatif au nombre d'étrangers dans les équipes est : trop strict, adéquat, pas assez strict ?

4/ Etes-vous pour la suppression d'un quota de joueurs étrangers dans les équipes ?

5/ Etes-vous de manière générale pour ou contre une simplification des règlements fédéraux ?

J'ajouterai la proposition suivante qui peut être directement appliquée au niveau de la Ligue si celle-ci le décide et tirée de l'extrait de règlement de la fédération Suisse suivant : « Article 50.4.3 Le total des classements des joueurs annoncés de la première équipe ne doit pas être plus bas que celui des équipes inférieures ».

6/ Etes-vous pour ou contre un règlement régional interdisant qu'un club puisse aligner une équipe plus faible en additionnant les points des joueurs qui la compose, qu'une équipe évoluant à un niveau inférieur ?

Règle simple qui permettrait de ne plus voir des clubs en régionale arrivant avec des non classés pour préserver les équipes du dessous. Pour éviter de sortir la machine à calculer, il suffirait de ne pas prendre en compte les deux derniers chiffres du classement.

(ex : une équipe 1 composée de 2 joueurs « 14 » et de 2 joueurs « 12 » serait compatible avec une équipe 2 composée de 4 joueurs classés « 13 » sans aller vérifier au point près.)

A noter que cette règle existe déjà dans d'autres ligues (notamment en ex-Auvergne il me semble ».

Réponse : « Pour les mutations, afin d'effectuer une consultation de l'ensemble des clubs, nous proposons de mettre en place un questionnaire sur le site.

En fonction des réponses le dossier sera communiqué à la FFTT avec demandes d'évolutions.

Dossier à préparer pour fin 2017 (réunion commission fédérale statuts et règlements en février mars).

Concernant le système de brûlages par total de points, ce fonctionnement a existé un certain temps en Auvergne. Il a été abandonné car il bloquait l'intégration de joueurs en forte progression et posait des problèmes de gestion avec les équipes nationales non soumis à cette réglementation. De plus, cela impliquerait le développement de systèmes de suivi informatiques spécifiques.

Nous n'avons pas les moyens humains et financiers pour développer ce système ».

Bilans au 30 juin 2017

A C T I F			P A S S I F		
	2015-16	2016-17		2015-16	2016-17
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	33 677	13 124	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	124 841	94 942
-	33 677	13 124	Fonds associatifs	122 321	124 841
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	2 125	2 125	Résultat de la saison	2 520	-29 899
Dépôts et Cautionnement	2 125	2 125	<u>SUBVENTION INVEST. EQUIPT</u>	4 800	0
			<u>CAUTIONS</u>	33 810	26 180
<u>ACTIF CIRCULANT</u>	33 116	86 130	<u>EMPRUNTS</u>	11 974	7 209
Clubs et Comités	33 116	86 130			
Fournisseurs			<u>DETTES A COURT TERME</u>	115 416	61 876
			Fournisseurs	46 277	37 728
<u>DISPONIBLES</u>	203 923	107 557	Charges à payer	31 676	586
SG c/c	11 904	10 899	Autres dettes	1 918	
SG c/épargne	135 000	90 000	Dettes fiscales et sociales	35 545	23 562
CM c/c	450	6 658			
CM c/épargne	55 397	0	<u>PROVISIONS</u>	27 221	20 760
Caura	1 172	0	Congés payés	27 221	20 760
<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	55 221	2 031			
Charges constatées d'avance	8 235	0	<u>COMPTES DE REGULARISATION</u>	10 000	0
Produits à recevoir	46 986	2 031	Produits constatés d'avance	10 000	
TOTAL	328 062	210 967	TOTAL	328 062	210 967

LIGUE AUVERGNE-RHONE-ALPES DE TENNIS DE TABLE - RESULTAT ANALYTIQUE 2016 - 2017

ADMINISTRATION / J.C. COMYN		PRODUITS	CHARGES	FORMATION / A. LEROY		PRODUITS	CHARGES
AD0	Commission Administrative	795	6 082	F00	Commission de Formation		1 934
AD1	Salaires et charges	17 442	98 584	F01	Formation Animateur Fédéral	4 844	3 999
AD2	Frais de siège		14 498	F02	Formation Dirigeants		
AD3	Téléphone / Fax		3 299	F03	Commission Arbitres + Formation Arbitres		6 045
AD4	Affranchissement		4 467	F04	Formation du Personnel		3 538
AD5	Fournitures de bureau		2 793	F05	Autres Formations	500	389
AD6	Informatique / photocopieur		13 229		TOTAL FORMATION	5 344	15 905
AD7	Assurance		1 407				
	TOTAL ADMINISTRATION	18 237	144 359				
IF		PRODUITS	CHARGES	JEUNES ET TECHNIQUE / P. CHANTEREAU		PRODUITS	CHARGES
IF0	Ré affiliations / Affiliation	29 500	22 004	JT0	Commission Jeunes et Technique		6 971
IF1	Licences	186 635	186 635	JT1	Salaires et charges		43 052
IF2	Mutations	34 097	18 123	JT2	Stages jeunes	20 118	42 782
IF3	Ping Pong Mag	6 553	5 595	JT3	ETR		1 973
IF4	Côtisations	189 233	-165	JT4	Pôle performance	40 485	45 796
IF5	Participation Fonctionnement AURA	50 970		JT5	Championnat France des Régions		6 900
	TOTAL IF	496 988	232 192	JT6	Détection	2 477	5 443
				JT7	Aides aux joueurs		2 592
				JT8	Actions techniques		12 164
					TOTAL JEUNES ET TECHNIQUE	63 080	167 673
DEVELOPPEMENT / L. LOUVEL		PRODUITS	CHARGES	POLITIQUE / C. CHANTEREAU		PRODUITS	CHARGES
DE0	Commission Développement		4 967	P00	Commission Politique	300	6 811
DE1	Salaires et charges		54 643	P01	AG + congrès AURA	12 545	9 696
DE2	Féminisation		197	P02	AG + congrès FFTT	254	1 839
DE3	Journée événementielle (Ping tour-Téléthon)		9 402	P03	CDL / Bureaux AURA	672	8 308
DE5	Communication		1 786	P04	IRD		747
DE6	Aides aux clubs		20 595	P05	Subvention CNDS	24 500	
DE7	Autres Actions Promotionnelles	1 500	1 202	P06	Subvention REGION	46 707	
DE8	Partenariats Comités		8 736	P07	Subvention FFTT	8 000	
DE9	Handisport		191		TOTAL POLITIQUE	92 978	27 401
	TOTAL DEVELOPPEMENT	1 500	101 719				
FINANCES / J. CASTANO		PRODUITS	CHARGES	SPORTIVE / A. SAUGUES		PRODUITS	CHARGES
F10	Gestion Financière	1 500	2 008	SP0	Commission Sportive		9 915
F11	Salaires et charges	3 840	32 627	SP1	Championnat par équipes	34 066	9 040
F13	Produits et Charges financières	823	463	SP2	Critérium Fédéral	38 212	32 919
F14	Commissaire aux comptes		7 067	SP3	Championnat individuel AURA	1 897	450
F15	Pertes Profits	413	2 755	SP4	Autres organisations	2 872	10 851
F12	Amortissements		10 140	SP5	Pénalités financières sportives	7 268	
	TOTAL FINANCES	6 576	55 060		TOTAL SPORTIVE	84 315	63 175
ORGANISATION COMPETITIONS		PRODUITS	CHARGES	TOTAL GENERAL		PRODUITS	CHARGES
OR0	Gestion Organisations	26 594	32 880			810 465	840 364
OR1	Subventions	14 203					
OR2	Partenariats	650					
	TOTAL ORGANISATION COMPETITIONS	41 447	32 880				
					RESULTAT D'EXPLOITATION	-29 899	